



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 22 DÉCEMBRE 2017

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur DANCOISNE Albert
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur FROISSART Pascal
Monsieur LEGRIN Alain
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Monsieur GAPENNE)
Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Madame MOREN)
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Monsieur VANDENBORREN Claude
(pouvoir à Monsieur DEDOURGE)
Madame WATTIEZ Laurence
(pouvoir à Monsieur LEGRIN)
Monsieur BRULIN Frédéric
(pouvoir à Monsieur CHATELAIN)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur KUSNIREK)



Monsieur le Maire s'est félicité du bon déroulement des diverses manifestations de cette fin d'année avec notamment les spectacles de Noël pour les enfants des écoles en mutualisation avec la ville de Meurchin, le spectacle pour les tout petits par le RAM-DAM et le Marché de Noël encadré par l'OMCF. Malheureusement, le dernier jour du marché a été gâché par la tempête ce qui n'a pas empêché les enfants et les adultes de partager les plaisirs de se retrouver.

Les travaux, entrepris par la communauté d'agglomération, visant à réduire les risques d'inondations sur le bas d'Annay, sont terminés. Près de 500 000 € ont été investis par l'agglomération dans ces créations de noues et de bassins Rue Rolle, Impasse des Jardins, rue du 11 Novembre et la gestion du bassin de la rue Gino Valli. Les riverains ont hâte de constater l'efficacité de ces travaux.

Les constructions des habitations sur le secteur de la rue du Louvre. Sur ce secteur, SOAMCO introduit douze logements sociaux confiés à Maisons et Cités et dix accessions sociales à la propriété. Monsieur le Maire remercie SOAMCO pour leur engagement à

aider la commune pour l'équipement du centre maternel et du RAM via leur fondation Enfance et Partage. Concernant le Bois des Mottes, les propriétaires vendront en fonction des accords qu'ils passeront avec un aménageur comme cela s'est déjà fait dans le passé sur la commune. Monsieur le Maire salue leur responsabilité et leur engagement à tenir compte des enjeux communaux. L'appel à projets concernant l'aménagement de cette zone permettra de préparer au mieux les projets avec le futur aménageur.

Les décisions récentes du gouvernement impacteront lourdement les actions communales notamment sur l'insertion, du logement et de la santé mais aussi sur le domaine financier avec le projet de la réforme de la taxe professionnelle, la baisse de la dotation globale de fonctionnement...

Cette diminution des moyens et des responsabilités des élus locaux menace de plus en plus le rôle des communes, échelon essentiel de la démocratie dans notre pays.

1. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2018 et précise que les dépenses seront inscrites aux chapitres concernés au budget primitif 2018 du budget communal.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

2. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Investissement :

Dépenses

Augmentation de 899,57€ pour l'article 13918 (subvention d'équipement)

Diminution de 899,57€ pour l'article 2152 (Installations de voirie)

Recettes

Mouvements sans incidence sur la réalisation budgétaire :

8000 € retirés de l'article 1641 (Emprunts) et affectés sur l'article 28051 (opération d'ordre - Concessions et droits similaires)

Fonctionnement :

Dépenses

Augmentation de 10 000€ pour les articles 6542 (créances éteintes) et 6811 (dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles)

Diminution de 10 000€ pour les articles 6161 (multirisques) et 6574 (Subventions aux associations)

Recettes

899,57€ retirés de l'article 70632 (Redevances et droits des services à caractère de loisirs) et affectés sur l'article 777 (quote-part des subventions d'investissement)

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

3. SUBVENTION À L'IME LA VIE ACTIVE

Monsieur Lucien CHATELAIN, Administrateur de l'IME La Vie Active quitte la salle et ne participe pas aux échanges ni au vote liés à cette délibération. L'assemblée valide, à l'unanimité, la prise en charge des frais de scolarité de quatre annuaires à l'IME La Vie Active à hauteur de 110,00 € par enfant.

4. SUBVENTION AU CENTRE EUROPEEN DU DIABETE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 250,00 € au CEED de Strasbourg.

5. CONVENTION DE L'EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ DU LOTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ PAS-DE-CALAIS HABITAT (LOTISSEMENT DES GABIONS)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la signature de deux conventions, l'une avec ENEDIS, lui permettant de prendre en charge le coût des travaux liés à l'extension du réseau public d'électricité ; l'autre avec la société Pas de Calais Habitat stipulant que le coût de ces travaux sera remboursé à la commune par celle-ci.

6. ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU CITY-STADE

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'aide de 24 330,00 € accordée par le Département du Pas de Calais dans le cadre des travaux d'aménagement du City-Stade du quartier Leclerc.

7. DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement de Madame Alice DUFLOS, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ; désigne Monsieur Mustapha LAGRAGUI en qualité de coordonnateur suppléant et la création de 9 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2018.

8. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE GINO VALLI

L'assemblée autorise, à la majorité, la cession d'un terrain cadastré section AD 153 en partie (410 mètres carrés environ) et AD 747 en partie (140 mètres carrés) au prix de 5000,00 € à Monsieur Ludovic TOP, domicilié 15 rue Lefort et Vicaine à Annay. L'assemblée précise que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

9. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DROIT DE CITÉ

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, le renouvellement d'adhésion à l'association Droit de Cité ; fixé à 0,86 € par habitant pour l'année 2018. Monsieur Bidault fait remarquer que la majorité municipale n'est pas allée à un spectacle gratuit sur Harnes.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

10. INTÉGRATION DU BILAN DE CLÔTURE DU SIVU DANS LE BUDGET COMMUNAL POUR L'ÉLABORATION DU POS

L'assemblée valide, à l'unanimité, la reprise de l'excédent de fonctionnement de 1934,10 €, somme indiquée dans le bilan de clôture du SIVU pour la commune d'Annay.

11. PROMOTION DE L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTS MATERNELS

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le dépôt de la candidature du RAMDAM sur la mission «promotion de l'activité des assistants maternels» à la CAF du Pas de Calais.

12. TERRAINS COMMUNAUX – PRIX DE LOCATION ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal prend acte de l'actualisation nationale, à l'unanimité, de l'indice de fermage pour l'année 2017 et décide de mettre en recouvrement les fermages pour l'année.

13. RÉTROCESSION DES VOIRIES DU QUARTIER DES GABIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la vente à la commune par la société Pas de Calais Habitat des voiries et réseaux de desserte Programme Immobilier « Les Gabions » dans le domaine privé à titre gratuit,
- décide que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif reçu par Monsieur le Maire avec l'assistance du cabinet foncier 6259 à Arras et autorise Monsieur Lucien Chatelain, Adjoint au Maire, à comparaître au nom et pour le compte de la commune, conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- considère que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor,
- décide qu'après publicité foncière de l'acte de vente au service de la publicité foncière, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal, conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière,
- dit que les frais de procédure seront à la charge de Pas de Calais Habitat.

14. RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT « LE MARESQUAI »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la vente à la commune par la SARL Stempniak des voiries et réseaux de desserte du lotissement « Le Maresquai » dans le domaine privé à titre gratuit,
- décide que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif reçu par Monsieur le Maire avec l'assistance du cabinet foncier 6259 à Arras et autorise Monsieur Lucien Chatelain, Adjoint au Maire, à comparaître au nom et pour le compte de la commune, conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- considère que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor,
- décide qu'après publicité foncière de l'acte de vente au service de la publicité foncière, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal, conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière,
- dit que les frais de procédure seront à la charge de la SARL Stempniak.

A l'aube de cette nouvelle année, les élu(e)s de notre groupe " l'UNION ANNAYSIEENNE " vous souhaitent une très heureuse année de joie, de bonheur et de convivialité.

Nous tenons à vous remercier de votre participation au marché de Noël ; vous l'avez apprécié et c'était notre objectif ! Malgré les conditions climatiques qui ont perturbé la journée de dimanche, les exposants et les bénévoles de l'Omcf ont apprécié de vous accueillir pour ce moment de fête.

Nous venons d'inaugurer le city stade à la cité Leclerc. La présence nombreuse des habitants, des associations et des jeunes du quartier a marqué l'intérêt de cet équipement que nous avons placé sous l'œil d'Aïssa Chouk, un bel hommage à cette personnalité reconnue et appréciée de la population de la cité du Maréchal Leclerc et de bien au-delà.

L'année 2018 ne se présente pas sous les meilleurs auspices pour notre collectivité (nous ne sommes pas la seule). Le recul des dotations de l'Etat, l'incertitude sur les revenus de la taxe d'habitation et l'arrêt brutal des aides induites par le recours aux contrats d'insertion pèsent sur les recettes à prévoir.

Ces trois dernières années nous avons réalisé beaucoup d'économie de fonctionnement, les dépenses quand à elles seront de plus en plus maîtrisées. Les besoins existent pour la petite enfance, les loisirs, les personnes âgées, la sécurité, les services mais aussi pour les équipements publics. Notre ville évolue bien sur ces points (Eclairage public, Voirie, sécurisation de la salle Bergerand...). Notre ville a pris énormément de retard cette dernière décennie, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire et nous allons poursuivre avec dynamisme nos actions. Pour cette année 2018, la recherche de financements complémentaires pour la salle de sport et l'espace intergénérationnel sera notre principale priorité.

Enfin, et parce que le groupe d'opposition joue de la désinformation ou de suspicion de malversation, Il nous faut rétablir les faits. Au sujet de Territoires 62 (ex Adévia), nous devons assumer le cadeau empoisonné de cette convention votée et signée par l'ancienne équipe municipale. **Arrivée à échéance fin 2015**, elle n'a pas été reconduite en raison de risques juridiques. La négociation et l'aide des avocats que nous avons mandatés a permis de réduire cette dette à 500 000€, dette qui sera intégralement soldée cette année. Dans cette négociation il est également prévu que la ville récupère ses terrains qui avaient été sacrifiés à à l'époque à 4,20 € le mètre carré.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne: Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

La période des cadeaux est arrivée !

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, la majorité municipale a décidé de présenter - au Conseil du 22 décembre dernier - une délibération visant à lancer un "*appel à projets pour la réalisation d'un programme de logements sur le secteur du Bois des Mottes*" et cela dans le but de faire appel à un promoteur privé : quelle surprise !

Pourquoi tant de hâte ?

Rappelons qu'une concession d'aménagement passée en 2005 avec TERRITOIRES 62 dont le contrat a été résilié par la nouvelle équipe aux affaires municipales, coûte déjà à la commune 500 000 €.

A cela, s'ajoute une dépense supplémentaire, celle d'une nouvelle étude, pauvre "copier-coller" de celle réalisée en son temps par l'aménageur précédent !

En adoptant cette délibération, il nous semble que la majorité renie ses convictions profondes : celles de l'intérêt général et de l'accession à l'habitat social.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".

15. ANNULATION DE CRÉANCES ÉTEINTES POUR UN MONTANT DE 338,90 €

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à l'annulation au titre de créances éteintes pour un montant de 338,90 €, liée à un motif de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

16. ANNULATION DE CRÉANCES ÉTEINTES POUR UN MONTANT DE 268,50 €

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à l'annulation au titre de créances éteintes pour un montant de 268,50 €, liée à un motif de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

17. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SAGES

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité les candidatures de M.M. Michel CHAZAL, Augustin MAQUET et Annick BALAVOINE en qualité de membres du Conseil de Sages. L'assemblée prend acte de la tenue de la prochaine réunion de ce conseil en janvier.

18. APPEL À PROJETS POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SUR LE SECTEUR DU BOIS DES MOTTES

Madame Angèle DUPAYAGE quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération. Le Conseil Municipal autorise, à la majorité, le lancement d'un appel à projet d'aménageur pour la réalisation du programme de logements sur le secteur du Bois des Mottes

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

19. TRAVAUX POUR LUTTER CONTRE LES INONDATIONS – INDEMNITÉS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

L'assemblée décide, à la majorité, l'indemnisation des exploitants agricoles impactés par les travaux liés à la lutte contre les inondations selon le barème départemental en vigueur. Monsieur Bidault fait remarquer que son fils a accepté oralement de céder 940 m² nécessaires en pensant être indemnisé à hauteur du barème appliqué par la CALL (2,14€ le mètre carré) et non du barème départemental et parce que ces terrains allaient être compensés par le double de la surface. Monsieur le Maire confirme que la superficie des terres sera compensée comme rappelé par Monsieur Bidault et que les négociations du barème d'indemnisation ne sont pas possibles : sur Annay, c'est l'intérêt collectif qui prime, pas l'intérêt privé. Il confirme que les agriculteurs concernés ne sont pas perdants au vu des terres qu'ils vont récupérer.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

20. PARTICIPATION DE LA FONDATION ENFANCE ET PARTAGE DANS LE CADRE DE L'ÉQUIPEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS « MATERNELS » ET DU LAEP

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le don de la fondation Enfance et Partage à hauteur de 5000,00€ sur l'équipement des accueils de loisirs maternels de la commune et du Lieu d'Accueil Parents Enfants.

21. PROTECTION JURIDIQUE ACCORDÉE À UN ÉLU

Monsieur Lucien Chatelain quitte la salle et ne participe pas au vote. L'assemblée décide, à la majorité, de lui accorder la protection fonctionnelle.

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

14. MOTION CONTRE LA STRATÉGIE LOGEMENT DU GOUVERNEMENT, POUR LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DU DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'envoi de cette motion à M.M. Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des Territoires et Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat en leur demandant :

- que le gouvernement fasse du logement et de la construction de logements sociaux une priorité nationale en renforçant l'aide à la pierre,
- qu'il renonce à la baisse des aides au logement dont l'APL,
- qu'il renforce l'encadrement des loyers dans le parc privé, comme la loi ALUR le prévoit depuis 2014,
- que la simplification des normes ne se fasse pas au détriment des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la COP 21,
- que la politique du logement respecte le principe d'un logement qui est un droit pour tous, pas une marchandise.